

A. N. POLIAK

L'ARABISATION DE L'ORIENT SÉMITIQUE

Extrait de la *Revue des Études Islamiques*

ANNÉE 1938. — CAHIER I.



158289

PARIS

LIBRAIRIE ORIENTALISTE PAUL GEUTHNER

12, RUE VAVIN, VI^e

—
1938

L'ARABISATION DE L'ORIENT SÉMITIQUE

Dans cet article nous essayons de comprendre, au moins dans les grandes lignes, comment des pays, dont les habitants ne parlaient pas l'arabe et ne se considéraient pas comme des Arabes au temps de la conquête musulmane, devinrent des pays arabes. Le terme « l'Orient Sémitique », que nous employons pour caractériser la condition de ces contrées au moment de la conquête musulmane, vise à souligner le fait qu'en général l'arabisation n'eut de succès que dans ces pays où, sinon la majorité des indigènes, du moins une partie considérable, parlait une langue dont la grammaire, et partiellement le vocabulaire, ressemblaient à ceux de l'arabe ; et que dans les autres contrées (comme l'Iran et l'Espagne musulmane) l'emploi prolongé de l'arabe comme seule langue littéraire par la classe dominante ne réussit point à arabiser le gros de la population. L'« Orient Sémitique » lui-même doit être subdivisé en deux parties distinctes : a) tous les pays où la majorité des habitants parlait des langues sémitiques (l'Asie arabe d'aujourd'hui). Les colonies de cette ancienne population sémitique établies dans les pays non sémitiques (Juifs, Assyriens du Kurdistan, tribus sud-sémitiques de l'Éthiopie) échappèrent à l'arabisation, mais les habitants de la métropole sémitique dont elles étaient issues adoptèrent la langue arabe et, pour la plupart, la religion musulmane (1). b) Deux pays où le gros de la population parlait

(1) Cf. pour exemples d'islamisation des Juifs arabisés : ABŪ YŪSUF, *Kitāb al-ḥarāj*, éd. 1346 h., p. 157, 213-214, 217, 245, IBN TAĠRĪ BIRDĪ, *Nujūm*, éd. Juynboll, I, p. 647 ; II, p. 184 ; éd. Popper, VI, p. 546 ; *al-Manḥal aṣ-ṣāfi*, I (Ms. de Paris, 2068), f. 171 ; III (Ms. de Paris, 2070), f. 51, 89 ; IBN ḤALLIKĀN, *Wafayāt al-a'yān*, I, p. 113 ; II, p. 117, 443 ; IBN ḤAJAR, *ad-Durar al-Kāmina*, IV, p. 380, 395-396-397, 483 ; AL-MAQRĪZĪ, *itti'āz al-ḥunafā'* (sur l'origine « juive » du mouvement qarmaṭe et de la dynastie fāṭimide) ; AD-DAHABĪ, *Duwal al-Islām*, II, p. 187 ; IBN IYĀS, éd. 1311 h., II, p. 288 ; éd. Kahle, IV, p. 481, l. 19 ; V, p. 438-439 ; AS-SAHĀWĪ, *al-Daw al-tāmi'*, III, p. 180-181, X, p. 292.

une langue chamitique et une minorité considérable des patois sémitiques : l'Égypte (« le Désert Arabe » à l'est de la vallée du Nil, les colonies d'immigrants syriens !) et ces parties de l'Afrique septentrionale qui s'étaient trouvées pendant des siècles sous l'influence punique (1). Un troisième pays chamito-sémitique, l'Abyssinie, échappa à la conquête musulmane (et, par conséquent, à l'arabisation) pour des raisons géographiques ; là même l'arabe devint la langue littéraire des tribus islamisées.

Le phénomène, si répandu, qu'un peuple ou pays se trouve désigné dans sa propre langue sous un nom tout à fait différent de celui qui lui est appliqué par ses voisins (cf. Allemagne-Deutschland, Finlande-Suomi) constitue un grave obstacle pour l'étude de l'évolution des dénominations nationales. Si nous voulons comprendre comment le terme « Arabes », qui ne désignait à l'époque de la conquête musulmane que la souche peu nombreuse des conquérants, devint dans la bouche des habitants des pays conquis leur propre nom national, nous devons baser notre étude exclusivement sur les sources indigènes. Il suffit de remarquer que, quoique les Mamelouks aient parlé un dialecte turc, se soient désignés sous le nom de « Turcs » et aient envisagé le parler arabe et l'origine indigène comme des marques d'infériorité, des sources ottomanes les appellent « Arabes » (2) ; que tandis que les Européens du Moyen Age envisageaient tous les Musulmans comme un peuple « sarrasin », les voyageurs occidentaux des XVII^e et XVIII^e siècles, portant les distinctions ethniques à l'extrême, ne décernent l'appellation « Arabes » qu'aux Bédouins (3). Malheureusement, les nombreux textes relatifs aux Arabes de l'Antiquité

(1) Sans cette influence l'arabisation de la Libye, de la Tunisie et de l'Algérie est incompréhensible, vu qu'antérieurement au XI^e siècle les colons arabes n'y étaient qu'une souche citadine, et que les tribus berbères dépassaient de beaucoup les immigrants du XI^e siècle (Banū Hilāl) et par le nombre d'âmes et par leur condition culturelle. La tradition que les tribus berbères se divisaient en deux groupes, dont l'un (la majorité) était d'origine chananéenne et l'autre d'origine « himyarite » (= non chananéenne), semble indiquer qu'il y avait un groupe des dialectes mélangés, puno-berbères, graduellement arabisés (AT-ḤABARĪ, I, p. 516 ; cf. IBN FAḤR AL-HAMADĀNĪ, *Kitāb al-Buldān*, éd. 1885, p. 83, AL-MAS'ŪDĪ, *Murūj ad-dahab*, III, p. 241, etc.).

(2) Cf. L. FORREN, *Die Osmanische Chronik des Rustem pascha*, Leipzig, 1923.

(3) Cf. DE LA ROQUE, *Voyage dans la Palestine, fait par ordre du roi Louis XIV*, Amsterdam, 1718, sur l'émirat bédouin du Mt. Carmel en 1664 : « outre les Arabes, qui composent la milice de l'Émir, il y a des Chrétiens et des Maures, qui habitent les villages du Carmel, qui cultivent la terre et en recueillent les fruits » (p. 108).

sont écrits par des hommes qui ne se désignent point sous ce nom (1), et nous savons bien que des peuplades appelées ainsi par leurs contemporains gréco-romains, tantôt sont citées par la tradition arabe comme des non-Arabs typiques (Nabatéens), tantôt, quoique citées par elle comme des Arabes pur sang, ne se désignent guère sous ce nom dans leur propre littérature (les auteurs des inscriptions sud-arabiques); là où, au moins, nous pouvons utiliser exclusivement les sources indigènes, c'est-à-dire depuis l'apparition de l'Islam, c'est notre devoir que de profiter de cette opportunité.

1.

Au lendemain de la conquête musulmane, le terme « Arabes » désignait les membres des tribus autochtones de la Presqu'île arabe, soit que ces membres (ou tribus entières) y demeuraient, soit qu'établis dans un autre pays, ils y gardaient le souvenir de leur origine arabe. La résidence dans la Presqu'île et l'usage d'un parler arabe n'étaient pas des titres suffisants pour être considérés comme Arabes, si les hommes en question étaient des émigrants d'un autre pays, même si cette émigration datait de plusieurs siècles; et d'un autre côté, la résidence dans un autre pays pendant des siècles ne pouvait pas transformer un Arabe en un non-Arabe. La tribu des Banū Taglib en Iraq, quoique chrétienne, était considérée

(1) La possibilité ne doit pas être négligée que le terme 'RB (dont le terme 'BR, Hébreux, semble être une forme transposée, comme l'a indiqué HAUPT) était à l'origine le nom sous lequel se désignait cette agglomération ethnique que la science occidentale appelle depuis SCHLOEZER, « les Sémites » (comme on sait, dans la Bible ce terme, qui y embrasse les Élamites et les Lydiens mais non pas les Chananéens, n'est point une dénomination ethnique), et que chaque fois qu'une partie de cette agglomération se développait en un État organisé ayant un sentiment national particulier, l'ancien terme général retombait sur ces peuplades dont l'organisation était plus amorphe et les formes d'existence plus archaïques. Cette évolution, qui a un parallèle dans l'histoire du terme « Turcomans », peut expliquer le fait qu'aux temps anciens le nom « Arabes » désignait tantôt les nomades sémitiques en général, tantôt des tribus particulières et distinctes (cf. les inscriptions assyriennes et yéménites). Dans ce cas, vu que le verbe 'RB = 'BR signifie en arabe « exprimer la pensée par des mots compréhensibles » (cf. les verbes hébreux HBR, DBR, BRR), il n'y a rien d'in vraisemblable dans la supposition des philologues arabes que le terme ethnique signifie « ceux qui parlent une langue compréhensible, contrairement aux barbares, 'ajam » — *Tāj al-'arūs*, I, p. 371, l. 8 = *IBN MANẒŪR, Lisān al-'Arab*, II, p. 75, l. 7-8; tous les deux considèrent même comme de leur devoir de remarquer que les termes 'arabī et mu'rib ne sont pourtant pas tout à fait identiques).

comme « une peuplade arabe, et non pas des Ahl al-Kitāb » (1), tandis que ces tribus juives du Hidjaz qui gardaient le souvenir de leur origine palestinienne n'étaient pas considérées comme arabes. Le terme « Arabes » n'était donc pas un nom national au sens moderne, vu qu'il n'admettait ni naturalisation ni dénationalisation : même ces clients (mawālī) des tribus arabes qui habitaient la Presqu'île et nomadisaient avec leurs maîtres ne pouvaient pas devenir des Arabes (2). Ce n'était pas aussi un terme racial : les Arabes se regardaient comme issus de trois branches différentes des Sémites : l'araméenne, représentée naguère par des tribus particulières ('Ād, Tamūd, 'Imliq, Jurhum, etc.), dont les survivants furent absorbés par les tribus des deux autres branches (3), la qaḥṭānide (yémenite), et la ma'addite ('adnānite, ismaélite). Dans la littérature juridique musulmane, nous ne trouvons aucune distinction entre la condition légale des membres de ces branches ; quant aux historiens et philologues, quoiqu'ils distinguent parfois entre « les véritables Arabes » et « les Arabes arabisés », ils n'appliquent souvent la première dénomination qu'à la branche araméenne (4), tout en admettant que les Araméens syriens ne sont pas des Arabes et que les non-Araméens de l'Arabie sont des Arabes. Nous pouvons donc regarder cette distinction tout au plus comme un souvenir vague du fait qu'avant l'Islam le terme « Arabes » avait déjà subi une longue évolution. De même la vie nomade n'était pas considérée comme la caractéristique des Arabes (5), mais seulement comme leur condition

(1) Abū Yūsuf, p. 144, l. 17 ; p. 161, l. 7. L'emploi du terme « Ahl al-Kitāb » est encore influencé ici par la doctrine primitive de Muḥammad que l'adoption d'une religion monothéiste n'est un devoir que pour les habitants (ahl, umma, milla) de cette ville (qarya) à laquelle fut envoyé le prophète en question (cf. sur ces villes « R. É. I., 1936, p. 249 ; y lire dans n. 4 « V » au lieu de « IX »).

(2) Abū Yūsuf, p. 52, l. 13. *Tāj al-'arūs*, I, p. 371, l. 22 = *Lisān al-'Arab*, II, p. 75, l. 24.

(3) *Murāj addahab*, III, p. 223-4 ; *Tāj al-'arūs*, I, p. 371, l. 19.

(4) Cf. pour exemple *Tāj al-'arūs*, I, p. 371, l. 17-19.

(5) Le terme « a'rāb » (Bédouïns) n'était pas envisagé par les philologues arabes comme un pluriel de 'arab, ni même comme une désignation particulière aux nomades arabes (*Tāj al-'arūs*, I, p. 371, l. 13-14, 22 = *Lisān al-'Arab*, II, p. 75, l. 17-18, 24). Des arabisants modernes pensaient cependant que le sens primitif du terme 'arab c'est « Bédouïns » (cf. PAULY-WISSOWA, où cette possibilité est présentée comme un fait indiscutable) ; il semble plutôt que le terme a'rāb fût dérivé du nom ethnique, de même que maintenant au Caucase le terme « Turcomans » désigne les tribus pastorales pauvres et ignorantes (cf. W. BARTHOLD, 12 *Vorlesungen über die Geschichte*

primitive et la plus répandue (1). Pour un Musulman antérieur à la révolution abbasside, les Arabes étaient une *caste* sociale héréditaire; lui appartenir accordait des privilèges et imposait des devoirs; et elle était unie, non pas par une généalogie commune, mais par un lieu d'origine commun. Les terres de la Presqu'île arabe étaient considérées comme « des terres arabes » (arḍ al-'arab, al-arḍ al-'arabiya) même au cas où elles étaient peuplées et cultivées par des non-Arabes, tandis que les terres possédées, peuplées et cultivées par des Arabes hors de la Presqu'île n'étaient pas incluses dans cette catégorie. Le sol qui avait réalisé l'unité de cette caste était pour elle un territoire vénérable, ḥaram (2).

La condition juridique de la caste arabe peut être résumée comme suit : a) Ses membres ont des obligations spéciales envers cette religion qui les fit les maîtres d'un Empire (3). Les païens non arabes peuvent être tolérés par l'État musulman, à condition du paiement de la capitation (4), tandis que pour les païens arabes l'islamisation est un devoir, dont la transgression est punie dans le cas des hommes adultes par la mort et dans le cas des femmes et enfants par l'esclavage (5). Les Arabes chrétiens et israélites peuvent garder leur foi (6), mais les pouvoirs sont obligés d'employer tous leurs efforts pour les islamiser (7), ce qu'ils ne doivent pas faire dans le cas des non-Arabes. b) L'esclavage et le colonat ne peuvent être pour les Arabes qu'une condition passagère, regardée comme une punition ou un malheur (8), tandis qu'elle peut être la condi-

der Türken Mittelasiens, p. 191; dans le recueil russe *Tourkmeniya*, I, 1929, p. 42). Là aussi, c'est une forme particulière du nom ethnique (« Tarākima ») qui devint un terme social. — Le mot hébreu 'araba n'a rien à faire avec « Arabes », vu qu'il désigne non pas les plateaux habités par les Bédouins mais les vallées fluviales arides qui sont seulement traversées par eux (cf. 'araba « saule fluvial », et en arabe 'araba « fleuve », ṣafṣaf « vallée aride », ṣafṣāf « saule »).

(1) ABŪ YŪSUF, p. 16, l. 6 : « al-a'rāb aṣl al-'arab ». Les Arabes citadins avaient de la peine à expliquer ce fait d'une manière favorable à leur orgueil de caste (cf. *Murūj ad-dahab*, III, p. 243-6).

(2) Cf. ABŪ YŪSUF, p. 69, 72, 82, 143.

(3) ABŪ YŪSUF, p. 39, l. 10-12 : « Nous, les Arabes, étions humiliés; les autres nous foulaient aux pieds, et nous ne les foulions point; alors Dieu envoya un prophète d'entre nous, et l'une de ses promesses fut que nous conquerrons ce pays et le vaincrons. »

(4) ABŪ YŪSUF, pp. 70, 79, 153-154.

(5) ABŪ YŪSUF, pp. 70, 79, 154.

(6) ABŪ YŪSUF, pp. 70, 79.

(7) ABŪ YŪSUF, pp. 143-4, 161.

(8) Le Trésor rachetait les esclaves arabes (cf. ABŪ YŪSUF, p. 96, ll. 10-12).

tion juridique permanente de la population non arabe dans des provinces entières. En Iraq, où les conquérants trouvèrent des cultivateurs arabes (1), seuls les paysans non arabes ('ulūj) devinrent des demi-serfs attachés au sol cultivé par eux (2). De même, « la terre arabe » ne peut pas être soumise au tribut, ḥarāj (3), et la dime payée par ses détenteurs n'est pas un impôt foncier mais une contribution personnelle (4). c) Seuls des Arabes sont recrutés pour les cantonnements militaires (amṣār) dans les pays conquis, et, par conséquent, ils forment presque la totalité de ceux qui reçoivent annuellement des pensions, a'ṭiyāt, et mensuellement des allocations en nature et en argent, arzāq (5). Les clients non arabes des tribus arabes participent aux guerres, mais, en général, comme fantassins, et, par conséquent, le lot de chacun d'eux dans le butin n'est qu'une moitié ou un tiers du lot d'un cavalier arabe. Les non-Musulmans ne doivent pas combattre, mais des Arabes non musulmans peuvent être autorisés à porter des armes et à monter des chevaux (6), contrairement aux non-Arabes. Les fonctions administratives qui ne demandent pas une éducation spéciale sont réservées pour les Arabes, ainsi que les emplois religieux musulmans.

Quant à la distribution géographique de cette caste, c'est en Arabie, et là seulement, qu'elle formait la majorité absolue de la population. Les Israélites du Yémen, dont le nombre s'élève encore à 30-40.000 (sans compter les colonies en Palestine et aux États-Unis), étaient considérés comme ses membres, à titre de descendants de la tribu de Ḥimyar, qui embrassa le judaïsme au VI^e siècle (7). Les Chrétiens de Najrān étaient

(1) Cf. ABŪ YŪSUF, pp. 170-175.

(2) ABŪ YŪSUF, pp. 29-30.

(3) ABŪ YŪSUF, pp. 69-70, 145.

(4) Seulement la ḥarāj est ṣadaqat al-arḍ, impôt foncier (ABŪ YŪSUF, p. 103, l. 2).

(5) Ces clients (mawālī) non arabes qui participèrent dans la bataille de Badr ont le droit aux pensions (ABŪ YŪSUF, p. 52, ll. 10, 13).

(6) ABŪ YŪSUF, p. 88, 172.

(7) AT-ṬABARĪ, I, p. 919, l. 2. C'est probablement cette peuplade arabe non musulmane en Yémen, distincte des chrétiens de Najrān, qui est mentionnée par ABŪ YŪSUF, p. 70, l. 4-8; p. 79, l. 14-15. Chaque homme majeur d'entre eux devait payer (depuis Muḥammad) annuellement un dinar ou un habit « ma'āfirī », tandis que les Chrétiens de Najrān payaient un tribut collectif de 2.000 robes (p. 85-89); ni les uns ni les autres ne devaient payer un impôt foncier. Ka'b al-Aḥbār est parfois appelé « al-ḥimyari », par exemple par Muṣ'IB AD-DĪS.

aussi regardés comme Arabes, ce qui ne les sauva pas pourtant de l'exil en Iraq sous le règne de Omar I^{er}, qui craignait leur esprit guerrier. La plupart des Juifs hidjaziens furent aussi exilés à Adru'āt (1) et à Jéricho (2), partiellement par Muḥammad (Banū l-Qaynuqā', Banū n-Naḍīr), partiellement par Omar I^{er} (les habitants de Ḥaybar et de Fadak). Au moment de la mort d'Omar I^{er} la population « non arabe » de l'Arabie s'élevait tout au plus à plusieurs milliers, étant composée de : a) clients musulmans (pour la plupart affranchis), sédentaires et nomades, dispersés parmi les tribus arabes ; b) la tribu juive-islamisée des Banū Qurayza (3) ; c) une colonie citadine persane à Hajar en al-Baḥrayn (4) ; d) paysans juifs en Arabie septentrionale (5).

En dehors de l'Arabie, il n'y avait presque pas de cultivateurs arabes, excepté aux régions où ils se trouvaient déjà avant la conquête musulmane (la Transjordanie, l'Iraq occidental) ; là même, ils étaient en minorité vis-à-vis d'autres paysans. En Égypte, ils apparaissent pour la première fois sous le règne de Hišām, et vers la fin de l'époque omayyade leur

(1) Les Juifs exilés dans cette ville du Hauran par Muḥammad furent dépouillés de leurs biens et pour la plupart périrent (cf. IBN AL-AṬĪR, *al-Kāmil fī-t-ta'riḥ*, II, p. 107 ; IBN 'ASĀKIR, *Ta'riḥ madīnat Dimīšq (al-Ta'riḥ al-Kabīr)*, I, p. 40). Ceux exilés par Omar I^{er} furent, au contraire, indemnisés (cf. IBN AL-AṬĪR, II, p. 172). Nous trouvons encore les descendants des Juifs de Ḥaybar comme un groupe privilégié sous les Fātimides : sous al-Ḥākim ils furent exemptés des persécutions religieuses, contrairement aux autres non-Musulmans (IBN ḤALLIKĀN, II, p. 166 ; cf. AL-QALQAŠANDĪ, *Subḥ al-a'sā*, XIII, p. 359), et sous al-Āmir ils essayèrent d'obtenir l'exemption de la capitation, mais n'eurent pas de succès (cf. *Subḥ*, XIII, p. 370-377). Il semble, cependant, qu'alors ils n'occupaient plus un territoire particulier.

(2) Selon Muḥīr ad-Dīn, une partie des Juifs exilés de Ḥaybar s'établit à Jéricho, l'autre à Adru'āt.

(3) Après l'exécution de ces hommes majeurs qui s'opposèrent à Muḥammad, leurs femmes et enfants devinrent esclaves, mais furent, semble-t-il, bientôt rachetés par les membres de la tribu qui avaient embrassé l'Islam avant la catastrophe. Dans IBN HIŠĀM, *Sīrat ar-rasūl*, p. 135, et IBN KAṬĪR, *al-Bidāya wa-n-nihāya*, II, p. 309, nous trouvons une tradition sur trois membres du clan juif de Banū Hudal (affilié à Banū Qurayza), qui devinrent les chefs (sāda) de Banū Qurayza après l'islamisation « de cette tribu. » L'isnād de cette tradition est : « Ibn Ishāq, de 'Asim ben Omar ben Qatāda, d'un cheikh des Banū Qurayza » ; je crois qu'on doit lire : « 'Asim ben Omar, de ('an) Qatāda » (cf. ABŪ YŪSUF, p. 97, l. 4 et l'index), mais en tout cas ce cheikh des Banū Qurayza » (YĀQUT, *Iršād al-arīb*, VI, 6, p. 202). Parmi les fonctionnaires de Omar II nous trouvons Muḥammad al-Quraḏī (ABŪ YŪSUF, p. 18).

(4) Cf. pour exemple ABŪ YŪSUF, p. 79, 154-155, 245.

(5) AL-BALĀDURI, IBN AL-AṬĪR et autres citent des traditions selon lesquelles les Juifs de Wādī l-Qurā ne furent pas exilés, car cette région n'était pas considérée comme une partie du Hidjaz. Cependant, même à Médine nous trouvons sous Omar II un habitant juif (IBN 'ASĀKIR, V, p. 371-373).

nombre s'élève à 3.000 familles, concentrées dans le district de Bilbays (1), — quantité négligeable par rapport aux millions de paysans coptes. Dans les autres pays de l'Afrique septentrionale, ainsi qu'au Liban, nous ne trouvons à cette époque que des paysans indigènes. Des villages arabes peu nombreux furent fondés en Syrie septentrionale, particulièrement dans la région de Bālis, et les Arabes chrétiens exilés de Najrān bâtirent en Iraq un village nouveau, Najrān al-'Irāq. Le manque d'une grande colonisation agricole arabe dans les pays conquis s'explique par les raisons suivantes : a) Le gouvernement ne permettait point de remplacer des cultivateurs indigènes par des Arabes, vu qu'il ne pouvait pas exiger des Arabes le même ḥarāj que payaient les indigènes (2); b) Les terres libres pour la colonisation arabe étaient donc des terres incultes, où la colonisation devait être précédée par de grands travaux d'amélioration (3). Le gouvernement, ne voulant pas dépenser d'argent pour ces travaux, préférait distribuer les terres en question à titre de propriétés allo-diales (qaṭā'ī'), et obliger les propriétaires à les mettre en valeur (4). Seuls des hommes riches pouvaient recevoir ces dons coûteux; ils continuaient à habiter les villes, exploitant leurs grands domaines par le moyen de tenanciers indigènes. Les cas de concession de terres cultivées à titre de qaṭā'ī' étaient extrêmement rares; ces domaines continuaient à être cultivés par les paysans indigènes, dont la condition juridique ressemblait à celle des esclaves (5); c) Il n'y avait pas beaucoup de candidats arabes

(1) AL-MAQRŪZĪ, *Ḥiṭaṭ*, éd. 1270 h., I, p. 80 (le premier groupe vint en 109 h.).

(2) *Ḥiṭaṭ*, I, p. 80, l. 11. Les juristes musulmans sont d'accord sur la règle que les détenteurs des « terres du ḥarāj » ne peuvent pas en être chassés autant qu'ils les cultivent et paient pour elles le ḥarāj.

(3) ABŪ YŪSUF, p. 68, l. 3, 7-8, 10-12, 17-18; p. 69, l. 11 (sur l'expression « mim mā lam yakun fī yadi aḥādīn » cf. M. VAN BERCHEM, *La propriété territoriale et l'impôt foncier sous les premiers califes*, Genève 1886, p. 27, n. 1). AL-BALĀDURĪ, *Futūḥ al-buldān*, éd. du Caire 1901, p. 153, l. 14-15; p. 159, l. 6-7 (cf. le chapitre sur les qaṭā'ī' syriennes chez Ibn 'ASĀKIR).

(4) Les qaṭā'ī' iraqiennes furent distribuées pour la plupart par al-Ḥajjāj et Omar II (ABŪ YŪSUF, p. 69), les syro-palestiniennes par Mu'āwiya, 'Abd al-Malik et ses fils, al-Walīd et Maslama (AL-BALĀDURĪ, p. 134-135, 140, 151, 153-154, 159). En Égypte les propriétés allo-diales étaient fort peu nombreuses (C. H. BECKER dut baser son article *Die Entstehung von Uṣr- und Ḥarāḡ-Land in Aegypten* sur les données relatives à l'Iraq), et sous les Fāṭimides elles furent annexées aux « terres du ḥarāj » (*Ḥiṭaṭ*, I, p. 84). Les présentes « terres de la dîme » n'y datent que de l'époque mame-louke.

(5) AL-BALĀDURĪ, p. 451, l. 17-18, dit simplement qu'ils sont des esclaves, raqīq. Cf. ABŪ

pour la colonisation agricole, la jeunesse de la Presqu'île étant recrutée pour les amṣār, où l'on ne devait pas travailler pour assurer son existence. De plus, la pauvreté des paysans dans les pays conquis, ainsi que leur condition juridique humble, effrayaient les candidats; et en fait, les paysans arabes de la région de Bālis durent ensuite devenir des tenanciers du prince omayyade Maslama, car ils ne purent creuser un canal d'irrigation sans son aide (1). Le succès relatif de la colonisation dans le district de Bilbays s'explique seulement par les facilités exceptionnelles accordées par le gouvernement aux colons, qui non seulement étaient exemptés des impôts mais encore recevaient du Trésor des subsides (ṣadaqa) fixes et monopolisaient le transport des céréales de la vallée du Nil à Qulzum (pour l'envoi au Hidjaz).

La grande majorité des Arabes qui habitaient les pays conquis était donc concentrée dans les amṣār. Ce terme désignait non seulement des villes nouvelles, fondées spécialement pour servir de cantonnements militaires, mais aussi des villes anciennes, comme Damas et Tibériade, où des troupes arabes s'emparèrent soit d'une partie des maisons, soit de places libres pour se bâtir des cantonnements à leur goût (2). Il est difficile de fixer le pourcentage des Arabes dans la population totale de chaque pays. Selon une tradition, la proportion des Arabes musulmans du Sawād aux paysans non arabes était 1 : 2 ou 1 : 3 (3), ce qui semble être exagéré, quoiqu'il faille faire attention au fait que les troupes de l'Iraq gardaient non seulement ce pays mais aussi l'Iran voisin. H. Lammens suppose que le nombre des Arabes, qui émigrèrent de la Presqu'île en Syro-Palestine, s'éleva vers la fin du premier siècle de l'hégire à 200.000, vis-à-vis d'une population totale de 4.000.000 (ce dernier chiffre nous semble trop grand); mais le nombre de tous les membres de la *caste* arabe dut y être beaucoup

YŪSUF, p. 29, l. 15-20; p. 241, l. 2-3; p. 256, l. 17. Pour la plupart, les propriétaires n'habitaient pas ces domaines (cf. AL-BĀLĀDURĪ, p. 145, l. 8-9; p. 155, l. 9-10, etc.), et même, s'ils y résidaient, ils n'y formaient que des clans isolés, comme les descendants de Tamīm ad-Dārī (de la tribu de Lahm) à Hébron. *Najūm*, éd. Jaynoll, II, p. 429, suppose que la ville de Bethléem (Bayt Lahm) est appelée d'après cette tribu; mais selon AL-BĀLĀDURĪ, p. 460, l. 5-6, Tamīm n'était pas un Arabe.

(1) AL-BĀLĀDURĪ, p. 157.

(2) ABŪ YŪSUF, p. 178, l. 1-3. AL-BĀLĀDURĪ, p. 122, 129.

(3) ABŪ YŪSUF, p. 43, l. 12.

plus considérable, peut-être 300-400.000. En Afrique, le pourcentage des Arabes était très petit, et pour mener des guerres à l'extrême occident de l'Empire l'on devait recruter des Berbères, donc les admettre à la caste arabe, ce qui fut rendu possible par la fable sur leur origine « ħimyarite » (1).

Ces membres de la caste arabe, qui ne savaient pas l'arabe, étaient pourtant un cas exceptionnel. Non seulement tous les autres membres de la caste arabe parlaient cette langue (2), mais elle se répandait de plus en plus parmi les « non-Arabes », pour les raisons suivantes : a) Dans chaque pays conquis de l'Orient sémitique la grande majorité des citadins arabes était concentrée dans *une* ville, vis-à-vis de laquelle les autres amṣār n'étaient que de petits camps ; c'est-à-dire que dans le district central de chaque pays l'arabe était la langue de la majorité des habitants, non pas de la minorité, et que par conséquent elle était aussi la langue du marché de la ville principale. Aujourd'hui encore le nombre des dialectes arabes principaux dans ces pays correspond au nombre des grands amṣār de l'époque omayyade (le magribin — Qayrawān ; l'égyptien — al-Fuṣṭāṭ ; le syro-palestinien — Damas ; l'iraqien — al-Kūfa, al-Baṣra n'étant fondée que plus tard). Encore plus significatif est le fait que les philologues arabes n'essayèrent pas de rattacher quelqu'un de ces dialectes à un dialecte tribal particulier de l'Arabie : les amṣār étaient habités par des membres des diverses tribus dans des proportions diverses, et par conséquent la langue de chacun d'eux ne pouvait être qu'un mélange de leurs dialectes, variant selon la proportion locale de ces tribus, et influencée par la langue des paysans voisins. b) Les grands amṣār consommaient des quantités énormes de la production agricole, étaient les marchés principaux des régions voisines, et les paysans qui devaient souvent les visiter diffusaient leur langue dans les villages. Beaucoup de paysans devenaient des habitants permanents des amṣār en qualité d'artisans, boutiquiers et ouvriers. Wellhausen voulut expliquer cet influx des paysans seulement

(1) La tribu de ħimyar fut probablement choisie parce qu'elle n'était pas représentée parmi les véritables Arabes du Magrib, et peut-être aussi parce qu'il y avait des Berbères israélites (cf. la tradition sur la reine al-Kāhina).

(2) Cf. IBN MANZŪR, II, p. 77, l. 2-3.

par la condition sociale humble des mawālī villageois ; il semble qu'il était causé aussi par les prix vils de la production agricole (1), résultant de la perception des impôts en nature et de la spéculation menée par les grands propriétaires fonciers. L'augmentation de la population des amṣār agrandissait automatiquement le nombre de ceux qui parlaient l'arabe. c) Les intellectuels indigènes devaient étudier l'arabe pour trouver un emploi soit dans l'administration de l'État (particulièrement depuis l'arabisation de la comptabilité sous 'Abd al-Malik), soit chez les Arabes riches (à titre de médecins, etc.). d) Partout où la population devenait mixte (dans les plantations cultivées par les esclaves, etc.), la langue des maîtres était le moyen le plus naturel de communication.

Le fait que les indigènes islamisés devaient devenir des clients des tribus arabes avait souvent des conséquences négatives pour la caste arabe : son effet général était l'annihilation des distinctions de tribu et de clan à l'intérieur de la population indigène (car les clients étaient obligés, au lieu de mener leurs guerres tribales, de participer à celles de leurs maîtres, et de chercher la protection non pas de leur propre tribu mais de celle des seigneurs), et là où les clients ne parlaient pas l'arabe ils devenaient une masse unie par sa condition humble et par la haine des maîtres et de leur langage. Au temps de la révolution abbasside des instructions furent données « de mettre à mort tous ceux qui parlent l'arabe en Khorassan » (2). Seulement ces clients qui parlaient l'arabe se regardaient comme demi-Arabes.

Les mêmes causes que nous avons citées pour expliquer le manque de cultivateurs arabes dans les pays conquis expliquent aussi le manque de Bédouins. La défense de chasser les cultivateurs indigènes et la diminution des terres incultes par la suite de la distribution de qaṭā'i' ne laissaient pas de bons pâturages pour les nomades ; les pensions et allocations promises aux habitants des amṣār, et la grave imposition des troupeaux (3), obligeaient les Bédouins à se fixer dans les amṣār, excepté

(1) Sous 'Abd al-Malik le salaire annuel d'un ouvrier d'al-Jazīra égalait à ce qu'un paysan dérivait de 100-200 jaribs de céréales, 1.000-2.000 vignes ou 100-200 oliviers (Abū Yūsuf, p. 49, l. 5-13).

(2) Cf. *Nujūm*, éd. Juynboll, I, p. 355.

(3) Celui qui avait 120 moutons devait en donner au percepteur des impôts 3, celui qui en avait 240, 18 ; celui qui en avait 400, seulement 4 (Abū Yūsuf, p. 91, l. 2-4). En d'autres termes, la loi, tou

ceux qui préféraient habiter le désert. Les traditions citées par al-Kindi et al-Maqrīzī indiquent que la population arabe de l'Égypte était composée, sous les Omayyades, seulement de citadins et de cultivateurs; les campagnes du Liban, selon la tradition locale (citée par aš-Šidyāq) ne reçurent l'influx des Bédouins qu'au ix^e siècle; la littérature juridique musulmane sur la question agraire, basée sur les relations qui existaient au Sawād (1), ne mentionne guère de conflits provoqués par l'immigration des nomades aux contrées cultivées. D'un autre côté, il est peu douteux que les ex-nomades qui habitaient les amṣār, de même que des habitants de nombreuses villes arabes sur les confins du désert le font de nos jours, devenaient annuellement des pâtres pendant les mois de printemps (2); que leur transition à la vie citadine fut considérablement facilitée par le fait que pendant la première génération, l'époque des grandes conquêtes, les hommes majeurs se trouvaient pour la plupart en voyage, et les amṣār servaient de refuges à leurs femmes et enfants; et que même plus tard, « vie citadine » signifiait pour beaucoup d'eux seulement que chaque année ils restaient pendant plusieurs mois, dans des huttes ou tentes, à un endroit fixe, qu'ils laissaient au printemps, pour aller aux pâturages désertiques proches, et à l'automne, pour percevoir les impôts dans les villages (3).

2.

J. Wellhausen considère la révolution abbasside comme la fin de l'Empire arabe et comme la fondation d'un califat basé sur l'égalité des peuples musulmans et influencé particulièrement par les Iraniens. Il semble cependant qu'ayant utilisé le sentiment national des mawālī khorrassaniens, les Abbassides réalisèrent bientôt son danger pour une dynastie

en favorisant les grands troupeaux et en permettant aux habitants des amṣār d'avoir des quantités limitées de moutons, cherchait à supprimer les troupeaux moyens (121-300), c'est-à-dire à priver les Bédouins de fortune moyenne de la possibilité de rester des bergers nomades.

(1) AL-MĀWERDĪ, *al-Aḥkām as-sultāniya*, éd. Enger, p. 299, l. 15.

(2) H. LAMMENS a démontré que même les califes omayyades, c'est-à-dire des citadins meccois, possédaient des domaines désertiques (bādiya) pour leurs vacances.

(3) Cette perception était l'un des devoirs principaux des habitants des amṣār: ABŪ YŪSUF, p. 16, l. 5.

arabe (cf. l'exécution d'Abū Muslim). La langue arabe resta la seule langue officielle, la littérature arabe la seule encouragée par les califes et leurs fonctionnaires; les conseillers juridiques des califes maintinrent la doctrine de la priorité des Arabes sur les autres peuples et de « la terre arabe » sur les autres pays; l'imposition de la première resta plus légère, bien que ce fait fût utilisé par la propagande khāridjite parmi les non-Arabes (1); les milices arabes qui ne s'étaient pas opposées à la révolution conservèrent leur position sociale et militaire (2); et les partisans khorassaniens de la révolution, qui obtinrent les mêmes privilèges, durent émigrer en Iraq (Bagdad), où ils furent bientôt arabisés. Le calife abbasside était « le roi des Arabes », malik al-'arab (3), mais la signification du terme « Arabes » n'était plus la même: ce n'était plus une caste mais un peuple, prêt à accorder la naturalisation aux Musulmans parlant l'arabe.

Les mawālī arabisés devinrent donc des membres des tribus dont ils étaient naguère des clients. Ce fut le cas de toute la féodalité et bourgeoisie de l'Iraq, sans en excepter les descendants des Khorassaniens. Abū Yūsuf, en parlant de son propre temps (le règne de Hārūn) dit que les esclaves fuyards qu'on arrête doivent être interrogés sur leur origine ethnique (jins) et sur la tribu (qabila) de leurs maîtres (4). Tibériade, le principal centre juif en Palestine avant la conquête musulmane (5), fut dominée depuis la conquête par le clan arabe al-Aš'arī, dont les mawālī locaux devinrent alors membres (6); cependant, quand le calife al-Mahdī s'irrita contre son vizir, Abū 'Ubaydallāh Mu'āwiya ben 'Ubaydallāh ben Yasār al-Aš'arī, natif de cette ville, il l'appela « le Juif » (7). Ce fut une

(1) ABŪ YŪSUF, p. 69, l. 15 à p. 70, l. 13.

(2) AL-JĀHIZ les mentionne encore dans son *majmū'at rasā'il* comme une partie de l'armée abbasside à côté des descendants des partisans khorassaniens de cette dynastie et des Turcs.

(3) ABŪ YŪSUF, p. 223, l. 15, 17; p. 225, l. 14.

(4) ABŪ YŪSUF, p. 219.

(5) Cf. sur la révolte juive à la veille de la conquête musulmane (614-518): BEN HALDŪN, *Kitāb al-'ibar*, II, p. 221-222, et les sources utilisées par S. DUBNOW, *Weltgeschichte des Jüdischen Volkes*, III, 1926.

(6) Cf. AL-YA'QŪBĪ, *Kitāb al-Buldān*, éd. 1892, p. 327, l. 17-18.

(7) AT-ṬĀBARĪ, III, p. 490, l. 20. Cf. AL-MAS'ŪDĪ, *Kitāb at-tanbih*, éd. De Goeje, p. 343, l. 10-11. Parfois, quand l'origine indigène d'un Musulman était certaine, on l'appelaient et d'après cette origine et d'après la tribu arabe à laquelle il appartenait (YĀQŪṬ, *Mu'jam al-buldān*, éd. Wüstenfeld, IV, p. 103, l. 23: « Aḥmad... at-Tamimī as-Sāmīri »).

exclamation de colère, et en général les califes abbassides s'efforçaient de faciliter l'assimilation des mawālī arabisés avec les anciens membres de la caste arabe. Les recueils juridiques composés sous leur domination ne contiennent aucun chapitre établissant une distinction entre la condition des mawālī et des véritables Arabes; les mawālī qui se distinguaient par la connaissance de la langue arabe et de sa littérature savaient leur avenir assuré; et l'arabisation des campagnes fut accélérée par la dissémination des tribus arabes.

La cause principale de cette dissémination fut probablement la révolution abbasside elle-même, à la suite de laquelle les tribus arabes fidèles aux Omayyades furent privées de leurs pensions et allocations, et durent pour la plupart laisser leurs camps aux amṣār et devenir des pâtres et cultivateurs demi-nomades, s'éloignant de plus en plus des confins de l'Arabie. En tout cas cette dissémination fut facilitée par les califes abbassides, qui étaient les plus grands propriétaires fonciers de l'Empire (1), et dont le permis était nécessaire pour occuper des terres incultes qui n'avaient pas de propriétaire, mawāt (2). En Syro-Palestine une grande partie de ces Arabes se fixa dans les régions montagneuses, probablement en raison de leur salubrité (H. Lammens a vivement décrit la mortalité parmi les immigrants arabes en Syrie pendant le premier siècle de l'hégire). La tradition libanaise postérieure dit que les habitants du Liban septentrional descendent des anciens Syriens (Araméens), tandis que ceux du Liban méridional sont des descendants de la tribu arabe de Tanūh, qui s'y établit au ix^e siècle (3). Certainement, le Liban méridional n'était point aussi dépeuplé avant la venue de cette tribu qu'aš-Šidyāq le suppose, les Phéniciens aramaisés formaient dans tout le Liban la souche ethnique la plus nombreuse, et probablement les Tanūhiens venus ici n'étaient pas

(1) Ils confisquèrent tous les domaines des Omayyades et de leurs adhérents, s'emparèrent des terres dont les propriétaires mouraient sans laisser d'héritiers ou devaient fuir au temps de guerre, et obligèrent d'autres propriétaires fonciers à devenir leurs tenanciers. Cf. AL-BALĀḌURĪ, p. 150, l. 18-19; p. 155, l. 14; p. 158, l. 1; p. 165, l. 11-17; p. 173, l. 16-20; p. 319, l. 8-10; p. 331, l. 12-15; p. 337, l. 11-21; IBN FAQĪH AL-HAMADĀNĪ, *Kitāb al-buldān*, éd. 1885, p. 102, l. 15-16.

(2) Cf. ABŪ YUSUF, p. 76, et AL-MĀWERDĪ, *al-Aḥkām as-sultāniya*, le chapitre « fī ihyā' al-mawāt ».

(3) ṬANNŪS AŠ-ŠIDYĀQ, *Aḥbār al-a'yān fī jabal Lubnān*, Beyrouth, 1859.

très nombreux, vu que pas une seule des familles féodales postérieures du Liban ne s'en disait issue (1). Cependant, on doit admettre que la tradition sur l'origine des montagnards syro-libanais des tribus de l'Arabie est assez ancienne, vu que nous la trouvons déjà dans un document mamelouk, où la propagande druze et chiite parmi ces montagnards est expliquée comme la renaissance d'al-jāhiliyya (2). Étant donné qu'à l'époque mamelouke nous trouvons déjà parmi eux les factions rivales de Qays et d'al-Yaman (3), il semble que les Arabes venus ici appartenaient aux tribus diverses (parmi lesquelles celle de Tanūh était peut-être la plus nombreuse), et que tout en étant une minorité par rapport aux indigènes, ils modifièrent l'organisation tribale de ceux-ci. Sur les confins de la Haute-Galilée et du Liban la tribu la plus nombreuse parmi les Arabes était probablement celle de 'Āmila, vu que ce district s'appelle depuis les géographes abbassides Bilād 'Āmila; ici encore les immigrants étaient en minorité par rapport à la population indigène, considérée par la tradition locale (citée par aš-Šidyāq) comme les descendants directs des anciens Sidoniens. Contrairement à la Syro-Palestine, où l'époque abbasside changea, semble-t-il, seulement la distribution géographique des tribus arabes et leur donna la possibilité d'absorber plus facilement la population paysanne indigène, en Égypte nous trouvons une immigration venue des déserts de l'Arabie (par suite des années de sécheresse?). Cependant, la plupart de la population bédouine agricole de la vallée du Nil, absorbée par les fellāḥs à l'époque ottomane (4), fut probablement formée par les habitants démobilisés des amṣār (al-Fuṣṭāṭ, Damas et les petits amṣār de la Syrie méridionale): les Abbassides n'accordaient pas à ces cultivateurs les mêmes facilités que les Omayyades, ce qui explique leur participation dans les révoltes agraires sous Hārūn et al-

(1) La famille Tanūhīde ou Buḥturīde s'appelait non pas d'après la tribu de Tanūh mais d'après un certain Tanūh qu'elle comptait parmi ses ancêtres (IBN YAḤYĀ, *Ta'riḥ Bayrūt*, 2^e éd., p. 43, 126), se disant issue de la maison royale d'al-Ḥīra et arrivée au Liban des rives de l'Euphrate au XI^e ou XII^e siècle. Parmi les familles féodales du Liban qui se disaient issues des tribus de l'Arabie (et appartenaient exclusivement aux Druzes, hormis la branche chrétienne des émirs Šihāb), les Buḥturīdes se vantaient d'être les premiers à se fixer au Liban.

(2) AL-'UMARĪ, *al-Ta'rif*, éd. 1312 h., p. 113-115.

(3) *Sulūk* d'al-Maqrīzī-Quatremère, I, 1, p. 186-187, n. 65. *At-Ta'rif*, p. 113, l. 14-16.

(4) Cf. R. E. I., 1934, p. 257.

Māmūn (1), et par conséquent il est difficile d'imaginer la transformation en masse des nomades véritables en cultivateurs dans des conditions si difficiles. Les nomades allaient plutôt aux déserts égyptiens, dont la population devint si considérable qu'au XI^e siècle une vague de ces nomades put s'élancer sur al-Mağrib. Tandis que sous les Omayyades tous les cultivateurs arabes en Égypte appartenaient à la tribu de Qays, parmi les cultivateurs arabes postérieurs nous trouvons aussi des descendants de Judām, Ṭay, etc. (2).

3.

L'unification des peuples de l'Orient sémitique fut accélérée sous les Abbassides aussi parce que beaucoup de villages cessèrent temporairement d'être des communautés fermées, composées exclusivement des descendants de ces paysans qui s'y trouvaient au temps de la conquête musulmane, gardant leurs propres mœurs et coutumes. Antérieurement et postérieurement à l'époque abbasside, cette exclusivité était favorisée et par la communauté des terres, qui rendait les paysans opposés à l'intrusion des éléments étrangers à leurs villages, vu que cette intrusion amoindrissait la portion reçue par chaque paysan au temps de la répartition périodique des terres communes (3), et par la politique fiscale des pouvoirs, qui, voulant maintenir les revenus de chaque district et village au même niveau, restreignaient souvent la liberté du paysan de pouvoir quitter son village (4). Alors les changements dans la composition de la population agricole ne se produisaient en général que par la colonisation des terres incultes.

L'évolution de la question agraire sous les Abbassides donna naissance à une littérature particulière, kutub al-ḥarāj (manuels de l'imposition et des lois agraires). L'auteur du premier d'entre eux fut le susmentionné

(1) Cf. *Ḥiṭāṭ*, I, p. 80, et *Ṣubḥ*, IV, p. 67-72.

(2) En Palestine encore au XIX^e siècle, la communauté villageoise ne recevait pas de membres nés dans un autre village (*Palestine Exploration Fund Quarterly Statements*, 1894, p. 193).

(3) Cf. *R. É. I.*, p. 261-2. Même en Turquie où la condition des paysans était relativement bonne, nous trouvons sous les Ottomans cette restriction (Cf. *Journal asiatique*, 4^e sér., III, p. 162).

(4) *Ḥiṭāṭ*, I, p. 80-81.

Mu'āwiya al-Aš'ari, vizir du calife al-Mahdi (1); le plus fameux fut écrit par Abū l-'Abbās Aḥmad ben Muḥammad al-Kātib, mort en 270 h. (2); le dernier fut, semble-t-il, ce *al-Minhāj fi šan'at al-ḥarāj*, écrit (en Égypte ?) sous Saladin, qui est mentionné par al-Qalqašandī (3). Il n'en reste que trois, ceux d'Abū Yūsuf (mort en 182 h.), Yaḥyā ben Ādam (mort en 203 h.) et Qudāma (mort en 337 h.); les chapitres de *al-Aḥkām as-sultāniyya* d'al-Māwerdī (mort en 450 h.) qui traitent de la question agraire et firent le sujet de la thèse de doctorat de M. van Berchem, appartiennent aussi à cette catégorie, tandis que les chapitres publiés du livre de Qudāma ne sont qu'un appendice géographique. Yaḥyā ben Ādam était un savant dépourvu d'expérience administrative et sans influence sur l'administration; le seul moyen de comprendre l'évolution des vues officielles sur la question agraire c'est donc de comparer celles d'Abū Yūsuf et d'al-Māwerdī.

Selon Abū Yūsuf, sous les premiers califes, les futures « terres du ḥarāj » étaient divisées en trois catégories : a) « mā šūliḥa 'alayhi ahluhu », ces territoires où le traité conclu par les indigènes avec les conquérants musulmans stipulait que le tribut perçu par les derniers ne devait pas dépasser soit un certain chiffre (šay' musammā), soit la capacité des contribuables (qadr aṭ-ṭāqa) (4); b) aṣ-šawāfi, les terres dont le calife pouvait disposer tout à fait librement, et qui étaient partiellement des terres incultes (graduellement distribuées à titre de qaṭā'i'), partiellement ces domaines expropriés au temps de la conquête qui n'étaient pas cultivés par des tenanciers fixes (mais, probablement, par des ouvriers) (5); c) les véritables « terres du ḥarāj » (6), le bien commun des conquérants. Les cultivateurs non arabes de ces terres étaient considérés comme un

(1) IBN ṬABĀṬABĀ (IBN AṬ-TIQTĀQA), *al-Faḥri*, Gotha 1860, p. 216, l. 1-3.

(2) IBN ḤALLIKĀN, *Wafayāt al-a'yān*, I, p. 36, l. 11-13.

(3) *Subḥ*, XIII, p. 57-58, 60.

(4) ABŪ YŪSUF, p. 70, l. 16. Le traité s'appelle šulḥ (p. 33, 47) ou 'ahd (p. 33), le tribut souvent jizya (pp. 172-4). Abū Yūsuf ne sait plus si le tribut d'Edesse et de Ḥarran était « 'ala šay' musammā » ou « 'alā qadr aṭ-ṭāqa » (p. 47, l. 14 à p. 48, l. 6). Probablement, c'est le souvenir vague de cette ancienne catégorie de terres qui poussa al-Māwerdī à créer sa théorie sur dār al-'ahd (cf. VAN BERCHEM, p. 33).

(5) ABŪ YŪSUF, p. 68.

(6) Sur la distinction entre elles et les « mā šūliḥa alayhi ahluhu » cf. ABŪ YŪSUF, p. 70, l. 15-16.

butin de guerre au même titre que le sol cultivé par eux (1), mais un butin de tous les Musulmans, pas des serfs du calife ou d'une autre personne privée. Ils étaient des tenanciers fixes, attachés en principe au sol, et l'État pouvait leur demander le tribut fixé arbitrairement par lui. En Iraq septentrional, en Syrie et en Palestine, ce tribut était au commencement une capitation, égale pour les citadins et les paysans, mais depuis 'Abd al-Malik les paysans le payaient proportionnellement à l'étendue de leurs terres et à leur revenu (2). En Iraq méridional, l'impôt foncier (*ḥarāj*) était distinct de la capitation (*jawālī*) (3), mais ici aussi il était perçu directement des contribuables individuels, non pas des communautés villageoises (4). En Égypte, au contraire, les pouvoirs imposaient chaque district d'une certaine somme, répartie parmi les communautés villageoises par l'assemblée de leurs chefs, et c'était la communauté qui fixait la portion payée par chaque contribuable: le paysan proportionnellement à cette portion des terres communes qu'il détenait, l'artisan et le travailleur à leur fortune (5). Plus tard les pouvoirs musulmans remplacèrent ce tribut, hérité des Byzantins, par un impôt foncier (6).

La communauté des terres labourées existait partout, étant une nécessité économique, vu que l'on restaurait d'habitude les forces productives du sol par la friche cyclique (7). En Égypte la communauté mettait à part chaque année des pièces de terre (cultivées par le travail commun?) pour maintenir les services communaux, et répartissait le reste parmi les paysans individuels (non pas les clans) selon leur condition économique. En cas de querelle tous les paysans recevaient des portions égales (8). En Iraq

(1) ABŪ YŪSUF, p. 29-30.

(2) ABŪ YŪSUF, p. 48, l. 9-10; p. 49, l. 11-14.

(3) ABŪ YŪSUF, p. 42-46. Al-Māwerdī dit que cet impôt foncier véritable fut hérité par les Musulmans des Sassanides.

(4) ABŪ YŪSUF, p. 102, l. 18 à p. 103, l. 7; p. 148, l. 8-19.

(5) IBN 'ABD AL-ḤAKAM, *Futūḥ Miṣr*, éd. Torrey, p. 152, l. 15 à p. 153, l. 11. Cf. la citation dans *Ḥiṭāṭ*, I, p. 77.

(6) IBN 'ABD AL-ḤAKAM, p. 153, l. 12-14. Les traditions attribuent les deux formes d'imposition à Omar I^{er} (ce que fait AL-BALĀDURI, p. 131, 159, en parlant de la Syro-Palestine).

(7) Parfois même en Égypte (*Ṣubḥ*, III, p. 451, l. 3-6), partout en Syro-Palestine (AN-NUWAYRI, *Nihāyat al-arab*, VIII, p. 256, l. 10-12). Chaque village iraquien tenait aussi en commun des pâturages et des terres où l'on ramassait du bois à brûler (ABŪ YŪSUF, p. 75, l. 20; p. 123, l. 15-20).

(8) IBN AL-ḤAKAM, p. 153, l. 3-4, 7-11.

les terres communes étaient aussi probablement réparties selon la condition économique des paysans, car nous y trouvons une classe considérable de tenanciers temporels, akara, qui ne possédaient ni bétail, ni semailles, ni terres, mais les recevaient pour une année (des propriétaires fonciers, fermiers des terres de l'État et paysans riches) contre le paiement de 5/6-6/7 des récoltes (1).

La révolution abbasside modifia considérablement les relations agraires. Au temps d'Abū Yūsuf les « mā ṣūliḥa 'alayhi ahluhu », aṣ-ṣawāfi et les anciennes « terres du ḥāraj » n'étaient plus qu'une catégorie. Les détenteurs fixes de ces terres avaient sur elles le droit de propriété (mulk), et pouvaient non seulement les utiliser comme ils voulaient, mais aussi les aliéner librement (2). Il est peu douteux que ce fut une des concessions faites par les Abbassides aux paysans pour récompenser leur participation à la révolution. Une autre fut la réforme de l'imposition au Sawād, proclamée (selon al-Māwerdī) par le calife al-Manṣūr, et réalisée par Mu'āwiya al-Aṣ'arī (3) : l'ancien impôt foncier, dont les taux ne dépendaient pas des changements des prix de la production agricole, fut remplacé par le paiement d'une portion des récoltes (muqāsama). Cependant, la condition économique des paysans resta très difficile, vu que les grands propriétaires fonciers continuaient la spéculation par la production agricole ; l'emploi des esclaves dans leurs plantations leur permettait de la vendre en cas de nécessité aux prix les plus vils (4) ; la muqāsama était une portion si considérable des récoltes qu'elle se rapprochait de plus en plus des fermages (5), et ses percepteurs et fermiers demandaient du paysan des contributions additionnelles de plus en plus nombreuses (6).

(1) Abū Yūsuf, p. 108, l. 14-15 ; p. 129, l. 15 ; Ṣubḥ, XIII, p. 124, l. 5, 10-11 ; p. 125, l. 2, 11 ; p. 140, l. 3.

(2) Abū Yūsuf, p. 75, l. 13 ; p. 123, l. 11-13.

(3) Cf. al-Faḥrī, p. 215-216. Encore Abū Yūsuf dut lutter contre l'opposition à cette réforme (p. 100, l. 7 à p. 102, l. 9).

(4) Sous Hārūn le prix des esclaves était si faible que beaucoup de propriétaires ne prenaient pas la peine de rechercher les esclaves fuyards dans les prisons (Abū Yūsuf, p. 219).

(5) Déjà Abū Yūsuf recommande à percevoir 2/5-1/4 des résultats (p. 59, l. 7-9), et cite en parlant de la muqāsama les mêmes traditions qu'en parlant de l'afermage des champs de céréales (muzāra'a), palmeraies et arbres fruitiers (musāqāt) ; cf. p. 59, l. 15 à p. 60, l. 21, et p. 106, l. 5 à p. 107, l. 17. Cependant, il ne trouve une similitude que dans les paiements, pas dans la condition juridique des détenteurs de terres.

(6) Abū Yūsuf, p. 130, l. 10-18. Ṣubḥ, XIII, p. 128, l. 17-19 ; p. 141, l. 3 ; p. 142, l. 7-11 (même

De cette manière leur condition juridique devint graduellement telle que la décrit al-Māwerdī : celle de tenanciers (*musta'jirūn*) de l'État, qui ne peuvent pas vendre leurs terres ni garantir par elles leurs dettes, et qui peuvent en être chassés s'ils négligent leur culture. La même évolution eut lieu dans les autres provinces de l'Empire ; par exemple, en Égypte, l'impôt foncier fut considérablement augmenté sous Hārūn, et on le percevait « par le moyen de fouets et de cannes » (1).

Cette évolution fut la cause des *grandes migrations de paysans*, qui s'intensifièrent sous Hārūn et prirent fin seulement avec la transformation des diverses provinces de l'Empire en États indépendants qui contrôlèrent rigoureusement leurs frontières. Des villages entiers furent abandonnés par leurs habitants, qui soit aliénèrent leurs terres (s'ils étaient des propriétaires fonciers), soit les laissèrent sans aucune compensation. Ils allèrent à ces districts (souvent dans un autre pays) où de grands propriétaires fonciers promettaient des facilités aux akara et tenanciers prêts à coloniser leurs terres incultes, et leur place fut souvent occupée par des émigrants d'un autre pays attirés par de semblables promesses (2). Ces migrations nous expliquent aussi la présence de terres libres nombreuses pour la colonisation bédouine. Dans ces villages qui furent abandonnés seulement par une partie des habitants, et où ceux qui restèrent ne purent pas cultiver toutes les terres communes du village, les émigrants furent remplacés par des gens venus d'un autre lieu, et la population devint mixte, ainsi que dans ces villages où tous les cultivateurs étaient des colons attirés de divers districts et pays. Il est probable que, comme c'était le cas dans les villes arabes, les colons venus du même lieu occupèrent un quartier particulier, dirigé par ses propres cheikhs, et que la portion de terres communes allouée à ce groupe était plus ou moins fixe, ainsi que sa portion des contributions payées par les habitants du

le *ḥarāj* ancien, perçu avant la réforme de Mu'āwiya al-Aš'arī, fut restauré comme un paiement additionnel ! Cf. p. 140, l. 20 à p. 141, l. 1).

(1) *Hīyat*, I, p. 80, l. 19-31.

(2) Cf. AL-BALĀDURĪ, p. 135, l. 5 ; p. 151, l. 4 ; p. 165, l. 13 ; p. 173, l. 9-11 ; p. 300, l. 2-3 ; p. 302, l. 19-20 ; p. 337, l. 20 ; ABŪ YŪSUF, p. 101, l. 3. Beaucoup de akara devinrent de cette manière des tenanciers fixes (AL-BALĀDURĪ, p. 165, l. 13 ; p. 302, l. 19), et al-Māwerdī déjà use de ce terme dans la signification de « tenanciers héréditaires, détenteurs de terres ».

village au Trésor et au seigneur. J'ai dit ailleurs qu'à l'époque mamelouke nous trouvons déjà dans beaucoup de villages égyptiens et syro-palestiniens la répartition des terres communes parmi les clans, non pas parmi les paysans individuels ; et que ces clans furent, semble-t-il, finalement consolidés par la féodalité mamelouke, mais que leur apparition fut antérieure à elle (1). Il semble que ce furent les migrations paysannes de l'époque abbasside qui donnèrent naissance à ces clans (ḥamūlāt).

Pour caractériser l'influence de ces migrations sur la structure nationale des divers pays, il suffit de citer l'exemple des Samaritains. Au commencement de cette époque ils étaient concentrés dans un district administratif qui s'appelait « le district des Samaritains » (Kūrat as-Sāmira), et était contigu au sud à celui de Filastīn (ar-Ramla), au nord à celui de Tibériade (2). Sous Hārūn beaucoup de paysans samaritains quittèrent leurs villages d'origine et devinrent des colons à l'intérieur du « district des Samaritains » (3), et en Filastīn (4), et même en Iraq (5). Non seulement ces colonies dispersées parmi la population non samaritaine furent graduellement islamisées, mais des émigrants des autres pays s'établirent sur les terres abandonnées de la Samarie (une colonie persane fut établie au chef-lieu de ce district, Nāblus), et accélérèrent l'islamisation des paysans indigènes. Au temps de Saladin la grande majorité des habitants de la Samarie était déjà musulmane (6), les paysans fidèles à la religion samaritaine furent partiellement massacrés et partiellement exilés comme esclaves par les combattants (7), et vers la fin de l'époque ayyoubite l'arabisation de la Samarie fut complétée par l'influx de cultivateurs bédouins

(1) *Journal of the Royal Asiatic Society*, 1937, p. 105 ; *R. É. I.*, 1935, p. 239-240.

(2) AL-MUQADDASĪ, *Aḥsan at-taqāsīm*, éd. 1906, p. 179, l. 16. AL-HAMADĀNĪ, p. 116, l. 16. AL-IDRĪSĪ, *Nuzhat al-mušāṭiqq*, éd. Rosenmüller, 1894, p. 12, l. 22.

(3) AL-BALĀDURĪ, p. 165.

(4) Le village de Yubnā, le principal centre spirituel du judaïsme de 71 à 132, est mentionné par AS-YA'QŪBĪ, p. 329, l. 6-7, comme un grand village samaritain. A l'époque des Croisades ses habitants étaient déjà des Musulmans (ABŪ ŠĪMA, *Kitāb ar-rawḍatayn*, éd. du Caire, 1287-92 h., II, p. 191 ; 'IMĀD AD-DĪN AL-IṢFAHĀNĪ, *al-Fath al-qussī*, p. 388).

(5) ABŪ YŪSUF, p. 148, l. 8-10.

(6) 'IMĀD AD-DĪN, p. 34, l. 13. Le terme Sāmīrī (« Samaritain ») devint chez les Musulmans de la Samarie un nom personnel (cf. *Palestine Exploration Fund Quarterly Statements*, 1905, p. 51).

(7) IBN JUBAYR, *Riḥla*, éd. 1907, p. 299.

attirés là par les pouvoirs comme colons militaires (1). Sous les Mamelouks les Samaritains n'étaient déjà plus qu'une secte citadine (les communautés principales se trouvaient à Nāblus, à Damas et au Caire, mais aucune d'entre elles n'atteignait 1.000 âmes), qui fut aussi graduellement islamisée (2), et aujourd'hui il n'en reste que deux centaines d'âmes.

Il semble donc que l'époque abbasside fut l'étape la plus importante de l'arabisation de l'Orient sémitique, et, par suite, de la dissémination de la langue arabe; — grâce à la floraison de sa littérature et à la dissémination géographique des tribus arabes, — grâce aux migrations paysannes, qui diminuèrent les différences ethniques entre les divers pays, et grâce à l'inclusion d'une grande partie de la population indigène dans l'organisation tribale arabe. La caste arabe des VII^e-VIII^e siècles donna aux peuples sémitiques et chamito-sémitiques du califat, pour la première fois dans leur histoire, l'idée de l'unité de leurs pays, et une langue littéraire commune; mais ce fut seulement quand cette caste eut été absorbée par les peuples qu'elle dominait, que ces peuples obtinrent la possibilité de considérer la langue arabe comme la leur, et non pas celle d'une souche isolée de maîtres dominateurs. Et dans la suite, quand la langue turque et l'origine étrangère devinrent des marques de supériorité sociale (3), la littérature de l'époque abbasside, avec les traditions compilées par elle sur la supériorité religieuse et séculaire des Arabes sur les autres peuples (4), maintint l'orgueil propre des indigènes, les sauvant à leurs propres yeux de la dégradation complète.

(1) Cf. sur l'histoire de ces « 'urbān (ou 'ašīr) Jabal Nābulus », sous la domination mamelouke : *Sulūk* d'al-Maqrīzi-Quatremère, I, I, p. 198-199; *IBN IYĀS*, éd. 1311 h., I, p. 113, 145, 281, 292, 329, 342, 353; II, p. 109, 123, 221, 234, 238, 250, 252, 278; éd. Kahle, IV, p. 193, 286, 293, 408, 448; V, p. 88, 320, etc. Ils furent probablement recrutés parmi les cultivateurs bédouins de l'Égypte; ils manquent dans les listes des tribus bédouines de la Syro-Palestine (chez *IBN ḤALDUN*, *AL-'UMARĪ* et *AL-QALQAŠANDĪ*), et nous trouvons parmi eux les factions de Qays et d'al-Yaman, tandis que les Bédouins syro-palestiniens appartenaient à cette époque presque exclusivement à al-Yaman (cf. *Subḥ*, IV, p. 203-215, XII, p. 324, t. 3).

(2) *AD-DIMIŠQ'*, *Nuḥbat ad-dahr*, éd. Mehren, p. 200-201. *Ḥiṭaf*, II, p. 478. *AS-SAḤĀWĪ*, VIII, p. 117, Nr. 261. *Nujūm*, VI, p. 804. *Sulūk*, II, I, p. 89.

(3) Le sultan mamelouk Jaqmaq dut renoncer pour cette cause à son projet d'adopter le nom de Muḥammad (!): *aḍ-Ḍaw' al-lāmī*, III, p. 71.

(4) L'écrivain arabe-espagnol du XI^e siècle, Šā'id ben Aḥmad, se basant sur la littérature abbasside, compte dans son *Kitāb ṭabaqāt al-umam* (texte arabe, Beyrouth, 1912; traduction française, Paris, 1935) les Arabes parmi les nations savantes, les Turcs parmi les nations barbares. Les

4.

La carte linguistique et religieuse de l'Orient Sémitique à l'époque des Croisades peut être résumée comme suit :

a) En Haute Égypte, la majorité des habitants était chrétienne (1) et parlait la langue copte, désignée par la population arabisée sous le nom de « la langue de la Haute Égypte », *al-luġa aš-ša'īdiya* (2). Les Chrétiens de la Basse Égypte parlaient l'arabe, et leur nombre devenait de plus en plus petit, en conséquence de leur islamisation graduelle (3). Cependant les Coptes islamisés ne se mêlèrent pas en général avec les autres Musulmans, mais restèrent jusqu'à la fin du Moyen Age un groupe particulier. Les concurrents de ceux d'entre eux qui tenaient des emplois importants dans l'administration de l'État utilisaient ce fait pour les accuser de garder clandestinement leur ancienne religion et de s'organiser en association secrète pour constituer le véritable gouvernement du pays, employant son pouvoir énorme pour affaiblir et détruire les Musulmans par tous les moyens (4). Ces nombreux Juifs égyptiens qui embrasèrent l'Islam en 1301 (5) restèrent aussi un groupe musulman particulier, observant le sabbat, jusqu'au xvi^e siècle (6).

b) Sous les premiers califes, les Arabes désignaient la population indigène de la Syro-Palestine et de l'Iraq, qui parlait les patois araméens,

Mamelouks étaient particulièrement sensibles aux mentions du fait que leur islamisation est plus récente que celle des indigènes, les premiers musulmans (*al-Manhal as-sāfi*, IV, Ms. de Paris 2071, f. 179, p. 2).

(1) Encore au xv^e siècle, *אֶזְ-זַלְחִירִי*, *Zubdat kasf al-mamālik*, p. 33, l. 18-19, écrit : « et l'on dit qu'en Haute Égypte, il y a près de mille églises et couvents, et que la majorité de ses habitants sont des Chrétiens. »

(2) *Hiṭaṭ*, I, p. 75, l. 27.

(3) De grands groupes coptes adoptèrent l'Islam après la publication des ordonnances contre les non-Musulmans en 700 et 867 h. : *Hiṭaṭ*, I, p. 69, l. 16; *Nujūm*, VII, p. 722, l. 7.

(4) *Nujūm*, VI, p. 398-400. *Al-Manhal*, III, f. 140, p. 1; V, f. 96, p. 1. *Hiṭaṭ*, I, p. 69, l. 16; p. 90, l. 6-11. ZETTERSTÉEN, *Beiträge zur Geschichte der Mamlūkensultane* (les sermons musulmans composés à l'occasion des ordres de 700 h.).

(5) AD. NEUBAUER, *Mediaeval Jewish Chronicles*, Oxford, 1887, p. 136. Toute la communauté juive de Bilbays, l'une des principales de l'Égypte (cf. l'index de J. MANN, *The Jews in Egypt and in Palestine under the Fatimid Caliphs*), fut islamisée.

(6) Cf. la chronique hébraïque *Sebet Yehūda*, éd. Wiener, 1855, 1924.

sous le nom de nabaṭ ou anbāṭ (1). Sous les Abbassides, cette dénomination tombe de plus en plus en désuétude, et n'est employée par la plupart qu'en parlant de l'époque antérieure (2), ce qui présente un contraste remarquable avec l'Égypte, où les Coptes islamisés et arabisés étaient encore appelés « Coptes », jusqu'à la fin du Moyen Age (3). On peut supposer que l'institution des mawālī avait ici un caractère beaucoup plus général qu'en Égypte (et en conséquence de la population arabe plus nombreuse, et en conséquence du paiement direct des impôts aux pouvoirs, grâce auquel la protection accordée à un paysan par des Arabes était plus valable qu'en Égypte, où les paysans étaient asservis à leurs communautés villageoises), et que depuis l'admission de ces mawālī à la caste arabe il n'y avait plus de Musulmans dont l'origine « nabatéenne » pût être prouvée. Cependant, à l'époque des Croisades, nous trouvons encore des « îles » considérables de parlars araméens, particulièrement là où les habitants étaient des non-Musulmans, pour lesquels leur dialecte araméen était une langue sacrée : Maronites, Jacobites, Nestoriens, Mandéens, Juifs (4). La plus occidentale de ces « îles » était la ville de aṭ-Ṭūr

(1) La vue de NOELDEKE, dans *Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft*, XXV, p. 124, que cette expression ne fut employée en origine que par rapport aux paysans, à l'exclusion des habitants des grandes villes, ne semble pas être exacte. Par exemple, les citadins de Edesse et de Ḥarrān sont appelés de ce nom par ABŪ YŪSUF, p. 47-48. Il semble qu'au contraire, avec la diffusion de l'Islam et de l'arabe parmi les citadins, ce nom devenait une dénomination dérisoire du bas peuple, tandis qu'au commencement il était simplement un nom ethnique. L'appellation de 'ulūj était accordée le plus souvent aux « Nabatéens », de même que celle de 'ajam aux Persans (cf. ABŪ YŪSUF, p. 29-30, 34); il est possible que sa signification primitive était « ceux qui parlent une langue que l'on ne peut comprendre qu'avec difficulté » (cf. 'ilgē lašōn en hébreu), c'est-à-dire les Sémites non arabes.

(2) Par exemple, ABŪ YŪSUF ne l'emploie qu'en parlant de l'époque de la conquête musulmane (p. 47-48, 212, 256), pas de son propre temps.

(3) De même que l'appellation al-qibḷī sans l'addition an-naṣrānī indique en général que l'homme en question descend d'une famille copte musulmane (c'est le cas particulièrement dans *al-Manhal aṣ-Ṣāfi*, par exemple III, Ms. de Paris 2070, f. 139, p. 2, l. 18), l'appellation al-isrā'īlī sans l'addition al-yahūdī indique qu'il appartient à une famille juive islamisée (*al-Ḍaw' al-lāmi'*, III, p. 180; IBN-LYĀS, II, p. 288, etc.). Cependant parfois l'appellation al-yahūdī vise aussi un Juif islamisé (*al-Manhal*, I. Ms. de Paris, 2068, f. 171, p. 1; IBN-LYĀS, IV, p. 237; AL-JABARTI, III, p. 267, 275, 317). Les Samaritains islamisés retiennent l'appellation as-Sāmīrī, et à l'époque mamelouke ils forment parfois, comme les Coptes islamisés, des groupes particuliers à l'intérieur de la population musulmane citadine (cf. *al-Ḍaw'*, VIII, p. 117, Nr. 261).

(4) AL-MAS'ŪDĪ, *Kitāb at-tanbīh*, p. 79, l. 7, mentionne at-Tarjūm (= la langue du Targūm, traduction araméenne de la Bible) comme le langage des Juifs iraqiens. Maintenant ceux de

sur le littoral sinaïtique, où l'araméen était encore parlé au XII^e siècle (1), mais les plus considérables se trouvaient au Liban septentrional, dans l'Anti-Liban et en Iraq septentrional. Les non-Musulmans arabisés étaient dispersés parmi la population musulmane et n'occupaient que rarement des territoires plus ou moins adjacents. Cela s'applique aussi aux Maronites, dispersés sous les califes au Liban, sur les pentes de l'Anti-Liban et en Syrie septentrionale (2) ; leur concentration au Liban septentrional ne date que du XVII^e siècle, quand la famille des al-Ḥāzin, promue par Fahr ad-Dīn II à la dignité de gouverneurs héréditaires du Kasrawān, y fonda beaucoup de villages chrétiens, et que son exemple fut imité par d'autres familles féodales et par les autorités ecclésiastiques (3). Cette concentration coïncide avec la disparition du parler araméen au Liban septentrional, et en fut probablement la cause. Les Croisades ne changèrent pas beaucoup la distribution géographique des Chrétiens syro-palestiniens, vu que d'un côté les colons européens appartenaient pour la plupart à la population citadine, non pas paysanne, et que les traités de capitulation stipulaient leur évacuation des villes conquises par les Musulmans ; et de l'autre côté, les Musulmans ne se vengeaient que rarement des Chrétiens indigènes (4).

c) Quant à ces Musulmans parlant l'arabe, et qui, étant des descendants de l'ancienne caste arabe, des mawālī et des émigrants venus d'un pays à un autre à des époques et occasions diverses, se considéraient comme des descendants des anciens Arabes (ou, au moins, ne gardaient plus le souvenir d'une autre origine), ils furent désignés depuis cette époque par deux noms différents. Déjà les écrivains ayyoubites et mamelouks n'em-

Bagdad et des plaines iraqiennes parlent l'arabe, ceux du Kurdistan emploient encore la langue du Targūm.

(1) BENJAMIN DE TUDELA, éd. Asher, I, p. 107 du texte hébreu. C'était alors une ville chrétienne (cf. AS-SAHĀWĪ, *at-Tibr al-masbūk*, éd. 1896, p. 124).

(2) *Kitāb at-tanbīh*, p. 153, l. 14-15.

(3) AṢ-ŠIDYĀQ, p. 85, l. 4-5 ; MARITI, *Geschichte Fakkarbins*, Gotha 1790, p. 14-15, etc. Encore vers la fin du XVIII^e siècle un nombre considérable des Chrétiens syriens immigrait annuellement au Liban (VOLNEY, *Voyage en Syrie et en Égypte*, 1^{re} éd., II, p. 68). Les Maronites qui parlaient encore l'araméen furent submergés par cette immigration.

(4) Nous trouvons des marins chrétiens de Beyrouth au service de Saladin (ABŪ ŠĀMA, II, p. 161, l. 23). Les Chrétiens indigènes de Jérusalem achetèrent beaucoup de terres des Francs évacués : IBN ḤALDŪN, V, p. 311, ll. 2-3.

ploient le terme 'arab que dans la signification de « Bédouins », 'urbān (1); les sédentaires ne sont que des awlād al-'arab ou abnā' al-'arab, au singulier ibn al-'arab (2). Nous pouvons mieux comprendre la deuxième dénomination en la comparant avec celle de awlād (ou abnā') an-nās ou banū l-atrāk, au singulier ibn an-nās, sous laquelle étaient désignés les descendants arabisés de la classe dominante mamelouke (« les Turcs »). Dans les deux cas le terme awlād ou banū signifie : « ces descendants d'une souche ethnique ou sociale qui ne sont pas nés là où naquirent leurs ancêtres, vivent autrement que ces derniers, et ne sont pas aussi isolés des autres éléments de la population. » Cette vue que la vie bédouine est la condition naturelle des Arabes, qui seule leur permet de garder leur race et leur caractère purs, poussa Ibn Ḥaldūn à peindre les Arabes comme un peuple nomade, incapable d'établir des États solides et de développer une civilisation organisée, — une opinion inconcevable dans la bouche d'un écrivain antérieur à la chute de l'Empire abbasside. Il nous semble que cette distinction entre 'arab et awlād al-'arab était, au commencement, due au fait que les Bédouins ne voulaient pas être appelés a'rāb, à cause des versets de Qorān qui les blâment (3), et que les citadins ne gardaient pas en général le souvenir des tribus dont ils étaient naguère des membres (4). Cependant, la grande majorité des nomades étaient aussi des masses amorphes qui se groupaient autour des familles influentes admises à la classe féodale et se disaient issues de cette tribu ancienne dont des-

(1) L'usage de faire précéder le nom de chaque tribu bédouine par le mot 'arab date de ce temps (cf. par exemple *Ḥawādiṭ* de Ibn Taḥrīrī Bīrānī, p. 12-13, 47, 190, 193).

(2) *Nujūm*, v, p. 367; VI, p. 794, l. 1; *al-Manhal*, IV (Ms. de Paris 2071), f. 3, p. 1, etc. L'adjectif dérivé de ce terme est 'arabī (Ibn Iyās, en décrivant la physionomie des sultans mamelouks, dit parfois qu'un tel était 'arabīyū l-wajhī », c'est-à-dire son visage était semblable à ceux de la population indigène). Sur l'évolution de ce terme après la conquête ottomane cf. AL-ISḤĀQĪ, *Aḥbār al-uwal*, éd. 1315 h., p. 139, l. 12; AL-JABARTĪ, I, p. 398, l. 14.

(3) Le seul auteur mamelouk qui emploie souvent le terme a'rāb c'est Ibn Tagrī Birdī, ennemi des Bédouins égyptiens (cf. *Ḥawādiṭ*, p. 653-654, 692).

(4) Il semble qu'en Égypte la dénomination de awlād al-'arab ne se rapportait au commencement qu'aux citadins. La population des campagnes est divisée par *Ḥiṭaṭ*, I, p. 85, l. 37, en trois parties : les cultivateurs bédouins ('arab), les Coptes (chrétiens et islamisés), « les autres » (colons étrangers). Le terme « nāḥiya », mentionné dans ce texte, c'est l'unité de cadastre, qui contenait en général un grand village avec les hameaux et terres cultivables autour de lui (*al-Tuḥfa as-Saniya* de Ibn AL-JĪ'ĀN est un registre de ces unités; cf. aussi *Subḥ*, XIII, p. 156, l. 8).

cendait la famille de leurs maîtres (1). Ces masses tantôt grandissaient en conséquence de l'arabisation des nomades berbères (2), kurdes et turkomans (3), et de la transition des paysans à la vie nomade et semi-nomade (4), tantôt diminuaient en conséquence de la transition de leurs membres à la vie sédentaire (5). Le nombre des awlād al-'arab grandissait toujours, grâce à l'inclusion graduelle des divers groupes islamisés et arabisés (Coptes musulmans, Samaritains musulmans, Juifs musulmans, awlād an nās, etc.), et maintenant c'est la dénomination usuelle de tous ceux qui parlent l'arabe mais ne sont pas des Bédouins.

Quoique depuis les Croisades les pays arabes aient été dominés pour la plupart par des maîtres étrangers (Mamelouks, Mongols, Ottomans), l'expansion des parlars arabes progressait toujours, et parce que l'arabe restait la langue de l'administration ecclésiastique musulmane et de l'administration civile locale (sauf le fisc), et particulièrement parce que déjà, au commencement de cette époque, les contrées les plus développées économiquement et culturellement parlaient l'arabe. La Basse Égypte contenait la capitale de l'Égypte, les ports, les voies de caravanes qui unissaient l'Égypte à la Syro-Palestine et au Magrib, la plupart du com-

(1) La tribu de Ta'labā dans le Désert Sinaïtique contenait des clans issus des anciennes tribus de Ḥindīf, Qays, etc., mais appartenait à la fraction d'al-Yaman, vu que sa famille principale se disait issue de la tribu de Tay'. Presque tous les Bédouins syro-palestiniens appartenaient aussi à cette faction, étant des vassaux ou des alliés des trois familles (Al Faql, Al Murrā, Al 'Alī) qui descendaient d'un certain Rabī'a, contemporain de Nūr ad-Dīn ben Zengī, rattaché aussi à la tribu de Tay'. Cf. *Ṣubḥ*, IV, p. 203-215.

(2) On doit ajouter à l'intéressant article de RENÉ BASSET sur la tribu berbère Huwāra dans l'*Encyclopédie de l'Islam* que la grande tribu bédouine Hawāra (ou Hawwāra) en Haute Égypte n'était que la branche orientale arabisée de Huwāra. Au commencement de l'époque mamelouke nous la trouvons encore dans al-Buḥayra, mais au xvi^e siècle elle passa en Haute Égypte et graduellement absorba les anciens cultivateurs bédouins de ce pays (cf. par exemple *Ṣubḥ*, IV, p. 67-72; l'index de *Nujūm*, V-VII; AL-JABARTI, I, p. 260, l. 26-27; p. 342-345).

(3) Par exemple, en Palestine mamelouke les tribus turcomanes (qui s'y infiltrèrent depuis les Seldjoukides), kurdes (venues depuis 1258) et mongoles (venues en 1296) avaient des dizaines de mille de membres (cf. AZ-ZĀHIRI, p. 105; *Ṣubḥ*, IV, p. 139; XII, p. 218; *Sulūk*, I, I, p. 79, 80, 83; I, II, p. 51; *al-Ta'rif*, p. 111; ZETTERSTĒEN, p. 38-39, 58). Ce qui en reste aujourd'hui ce sont les tribus bédouines 'Arab al-Akrād en Haute Galilée (en 1922: 437 âmes) et 'Arab al-Turkumān en Samarie occidentale (en 1922: 1.037 âmes).

(4) VOLNEY, I, p. 349-350. « NARGIS », *Some Bedawin of Palestine (The Moslem World, 1930)*.

(5) VOLNEY, I, p. 349-350, 358. A. J. RUSTUM, *Materials for a corpus of Arabic Documents relating to the History of Syria under Mehemet Ali Pacha*, III-IV, p. 82, l. 11-13 (Nr. 233).

merce et de l'industrie de l'Égypte; les relations monétaires y étaient beaucoup plus répandues qu'en Haute Égypte; une grande partie de la production agricole de la Basse Égypte était consommée par le Caire. Pour un paysan de la Haute Égypte savoir l'arabe était souvent une nécessité économique, et en tout cas c'était pour lui une marque d'honneur, qui montrait aux autres habitants du village qu'il comprend quelque chose à la vie des villes et peut causer avec les gens qui en viennent. Un montagnard libanais ou anti-libanais se trouvait dans la même condition. Par conséquent le copte et l'araméen libanais cessèrent au xvii^e siècle d'être des langues parlées, et l'araméen anti-libanais ne survécut que dans la petite région de Ma'lulā.

Les Abbassides voulurent remplacer le sentiment de caste par le sentiment national d'une manière graduelle, en incorporant les clients et alliés musulmans des tribus arabes à ces tribus. Cette évolution fut interrompue par la domination étrangère, sous laquelle une partie toujours grandissante de la population qui parlait l'arabe se trouvait composée de gens qui ne pouvaient pas se considérer comme des descendants de l'ancienne caste arabe et dont beaucoup n'étaient pas des Musulmans. Par conséquent, les mouvements contre la domination étrangère ne pouvaient en général recruter d'adhérents qu'au sein d'un seul groupe de cette population (1). C'est seulement vers la fin du xviii^e siècle, sous l'influence française, que l'idée de nation, basée sur la communauté de la patrie et de la langue, fait son apparition en Égypte et au Liban (2).

(1) Par exemple le mouvement révolutionnaire du chérif Ḥiṣn ad-Dīn ben Ta'lab en Haute Égypte sous Aybek, Qūṭuz et Barsbāy I, était un mouvement bédouin; le parti qui voulait sous Barqūq remplacer la domination mamelouke par des rois issus de la tribu de Qurayṣ était composé des awlād al-'arab musulmans (*al-Daw'*, II, Nr. 297, p. 96-98); Muḥammad al-Furyānī (né au Maḡrib), qui se déclara le Sufyānī en 848 h., recruta ses adhérents parmi les paysans de la Samarie (*al-Daw'*, VII, p. 70, l. 13-15); « le fils du fellāh » al-Muṣā'ṣ' il attira des paysans et Bédouins syro-iraquiens. V. Minorsky, dans son article *Muṣḥa' sha'* dans l'*Encyclopédie de l'Islam*, ignore les sources mameloukes relatives à ce Mahdī, et, par conséquent, sa connexion avec la Syrie (cf. nos notes dans *R. É. I.*, 1934, p. 255-256).

(2) Au Liban nous trouvons employé, au commencement, le terme « la nation druze », vu que les Chrétiens locaux étaient aussi appelés alors « des Druzes » (AL-JABARTI, IV, p. 151, l. 12), d'après la dénomination officielle de la montagne sous les émirs Ṣihāb, Jabal ad-Drūz. Napoléon écrit, le 20 mars 1799, à l'émir Baṣīr: « Mon intention est de rendre la nation druse indépendante, et de lui rendre le port de Barut et autres villes. »

Pour conclure: l'arabisation n'a pas été due à la dépossession ou à l'annihilation des anciennes populations par des envahisseurs, mais à leur unification et mutuelle assimilation. La caste arabe des VII^e-VIII^e siècles ne formait alors partout (hormis l'Arabie) qu'une minorité de la population totale, mais c'était partout *la même* minorité, et c'est pourquoi son rôle dans ce processus d'unification a dépassé de beaucoup l'importance de son pourcentage vis-à-vis de la population totale.

A. N. POLIAK.